

AVIS DE COURSE

Championnat de Printemps Régates de Royan 2019

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B – C – de la norme CE.
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en ;

4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

3.3

3.4 **Régates de Royan**

3.5 **Port de Plaisance Promenade Pierre Duga de Mons**

3.6 **17200 Royan**

3.7

3.3

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

4.2

Séries	Inscriptions
Habitable	10,00 € la régata
	Forfait annuel : 56 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
16 Mars 2019	11 h00	12h00
30 Mars 2019	11h00	12h00
13 Avril 2019	11h00	12h00
15 Juin 2019	11h00	12h00

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Briefing
16/03/2019	14h00	13h30
30/03/19	14h00	13h30
13/04/19	14H00	13h30
15/06/19	14H00	13h30

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
 Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers** **Construits**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port :
Gratuité de la place au Port :

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

regatesderoyan@wanadoo.fr : Tel 05 46 05 44 13

Fiche d'inscription téléchargeable sur le site :

www.regatesderoyan.com

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Baies de	Date nuit	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Royan	Royan	16/03/19	18h43	13h06	44
Royan	Royan	30/03/19	19H19	13H45	34
Royan	Royan	13/04/19	17H57	12H19	44
Royan	Royan	15/06/19	10H18	16H39	78